



Clichy, le 25 septembre 2018

Direction des Affaires Juridiques
et du Secrétariat Général
Dossier suivi par Audrey Mazzella
01 84 11 73 14
audrey.mazzella@ville-clichy.fr

OBJET : Convocation des membres du conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le prochain conseil municipal se réunira en séance publique, à l'Hôtel de Ville, **lundi 1^{er} octobre 2018 à 9h00**, afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour n'ayant pu être débattus lors de la séance du 24 septembre 2018 (convocation du 18 septembre 2018). La présente convocation entre dans le cadre de l'application de l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, suite à l'absence de quorum constatée à 14h07.

L'ordre du jour de la séance du 1^{er} octobre 9h00 est ainsi arrêté :

XI. VIE ASSOCIATIVE

- 11.1.** Subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association « Groupe des Portugais de Clichy »

XII. URBANISME – AMENAGEMENT

- 12.1.** Règlement de l'indemnité d'expropriation des lots de copropriété numéros 57, 58, 59 et 60 de l'immeuble sis 32, rue Chance-Milly.
12.2. Démarche de labellisation EcoQuartier du secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la liberté – Signature de la charte EcoQuartiers

XIII. HABITAT

- 13.1** Convention de participation au dispositif d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) entre la Caisse des dépôts et Consignation et la Ville de Clichy

XIV. CULTURE ET PATRIMOINE

- 14.1.** Achat et revente de places de spectacles programmés dans des théâtres parisiens et franciliens dans le cadre de la saison culturelle 2018-2019
14.2. Renouvellement et extension de la licence d'entrepreneur de spectacle de la ville de Clichy Désignation du représentant de la Ville
14.3. Attribution d'une subvention d'aide à projet à l'association clichoise ARTIFACT
14.4. Participation du cinéma Rutebeuf aux dispositifs scolaires cinématographiques saison 2018-2019

XV. OFFICE DU TOURISME ET RELATIONS INTERNATIONALES

- 15.1. Mandat spécial accordé à un élu dans le cadre d'un déplacement à Ivano-Frankivsk (Ukraine)
- 15.2. Acquisition de la sculpture « Les Danseurs » d'André Hogommat par la ville de Clichy

XVI. SPORT

- 16.1. Fête du Sport 2018 – 1^{ère} édition- Attribution d'une subvention d'aide à projet à l'Office Municipal des Sports de Plein Air
- 16.2. Contrat de développement territorial entre la ville de Clichy et le département des Hauts-de-Seine - Exercice 2018 – Attribution des subventions de fonctionnement départementales aux associations et clubs sportifs
- 16.3. Subvention exceptionnelle accordée à l'association sportive du Commissariat de Clichy (CLG)
- 16.4. Projet d'aménagement du futur gymnase « Impasse Barbier » - Approbation du programme.

XVII. ACTIONS CIVIQUES

- 17.1. Prêt de matériel électoral (urnes)

XVIII. ASSEMBLEE

- 18.1. Modification du règlement intérieur du conseil municipal
- 18.2. Modification des compétences attribuées au Maire par le conseil municipal

XIX ADMINISTRATION GENERALE

- 19.1. Retrait de la délibération 15.2 du 25 juin 2018
- 19.2. Octroi de la protection fonctionnelle au Maire
- 19.3. Communication des décisions prises par délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire en vertu de la délibération n° 1.7 du 17 novembre 2016

Le dossier comporte les projets de délibérations ainsi que les notes explicatives de synthèse s'y rapportant.

L'ensemble des documents de la séance du conseil municipal c'est-à-dire les projets de délibérations, les rapports de présentation ainsi que les pièces nécessaires à la bonne compréhension de chaque point inscrit à l'ordre du jour, est consultable sur le réseau « \\mairie-clichy\services\conseil-municipal ».

Les documents sont, également consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : ~~<https://plus.google.com/u/0/10416077928021131097993>~~.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération.

Rémi MUZEAU
Maire de Clichy-la-Garenne
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181001-DSGLC18_05438- DE Date de télétransmission : 10/10/2018 Date de réception préfecture : 10/10/2018
--

République Française

—
VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

—
Délibération n° 2018/S06/19.1
—

Objet : Retrait de la délibération n° 15.2 du 25 juin 2018

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 15.2 du 25 juin 2018 relative à l'octroi de la protection fonctionnelle aux élus ;

Considérant qu'il convient de procéder au retrait de cette délibération dont il n'avait pas encore été fait application ;

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice PINARD, adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE au retrait de la délibération n° 15.2 du 25 juin 2018.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181001-DSGLC18_05438- DE Date de télétransmission : 10/10/2018 Date de réception préfecture : 10/10/2018
--

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Délibération n° 2018/S06/11.1

Objet : Subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association « Groupe des Portugais de Clichy »

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nouvelle dynamique enclenchée par l'association « Groupe des Portugais de Clichy » avec notamment un projet associatif renouvelé au moyen d'actions fédératrices au niveau local;

Considérant le projet exceptionnel d'organisation de la première édition de la Fête de la Châtaigne à Clichy au mois de novembre 2018 par cette association ;

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent CONVERSY, adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € (deux mille euros) au bénéfice de l'association du « Groupe des Portugais de Clichy ».

ARTICLE 2 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181001-DSGLC18_05424-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2018
Date de réception préfecture : 10/10/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Délibération n° 2018/S06/12.1

Objet : Règlement de l'indemnité d'expropriation des lots de copropriété numéros 57, 58, 59 et 60 de l'immeuble sis 32, rue Chance Milly

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5219-2 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral DATEDE/1 n° 123 du 23 septembre 2009 déclarant d'utilité publique au profit de la Commune de Clichy-la-Garenne l'opération de restauration immobilière portant notamment sur l'immeuble sis 32, rue Chance Milly à Clichy-la-Garenne ;

Vu l'ordonnance d'expropriation du 16 septembre 2015 du Tribunal de Grande Instance de Nanterre relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique au profit de la Ville de Clichy-la-Garenne de lots sis 32, rue Chance-Milly ;

Vu l'avis du 26 janvier 2018 de France Domaine estimant la valeur vénale de quatre logements au prix de 373 000 € en l'état actuel d'occupation plus 38 300 € de frais de remploi, une marge de négociation de 10 % pouvant être envisagée ;

Considérant que la présente acquisition par la Ville auprès de la SCI VOLTAIRE représentée par son gérant Monsieur François LAVIGNE, est une transaction concernant un accord amiable sur le montant de l'indemnité d'expropriation entre l'ancien propriétaire des lots transférés par l'ordonnance du 16 septembre 2015 susvisée et la ville de Clichy-la-Garenne ;

Considérant que pour permettre la poursuite de l'opération de restauration immobilière engagée par la ville de Clichy-la-Garenne, il y a lieu de procéder au règlement amiable de l'indemnité d'expropriation de quatre lots de la copropriété sise 32, rue Chance Milly à Clichy ;

Considérant que l'acquisition concerne le lot n° 57 (25 m²) représentant 27/1086^{èmes} des quotes-parts de la copropriété, le lot n° 58 (25 m²) représentant 37/1086^{èmes} des quotes-parts de la copropriété, le lot n° 59 (16 m²) représentant 31/1086^{èmes} des quotes-parts de la copropriété et le lot n° 60 (40 m²) représentant 44/1086^{èmes} des quotes-parts de la copropriété, et qu'il s'agit de trois logements occupés par baux d'habitation et d'un logement libre ;

Considérant que le montant sur lequel se sont accordées la SCI VOLTAIRE et la ville de Clichy-la-Garenne correspond à l'estimation de la valeur vénale par le service France Domaine majorée de 10% ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le règlement de l'indemnité d'expropriation des lots 57, 58, 59 et 60 de la copropriété sise 32, rue Chance Milly à Clichy-la-Garenne moyennant un prix de 410 300 euros plus une indemnité de frais de emploi de 42 030 €.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique concernant l'acquisition de ces lots, et tous documents y afférents.

ARTICLE 3 - DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—O—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—O—
SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

—O—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181001-DSGLC18_05425-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2018
Date de réception préfecture : 10/10/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Délibération n° 2018/S06/12.2

Objet : Démarche de labellisation ÉcoQuartier du secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté - Signature de la Charte ÉcoQuartier

Le Conseil,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu les lois n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dites loi Grenelle 1 et loi Grenelle 2 ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L101-2 relatif aux objectifs de l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme dans le respect des objectifs de développement durable ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment l'article L110-1 III relatif au développement durable et ses finalités ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 10.2 du 17 novembre 2016 relative à la signature du Contrat d'Intérêt National (CIN) entre l'État et la Ville de Clichy ;

Vu la délibération du conseil municipal n°12.2 en date du 8 janvier 2018 relative au lancement de la concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement sur le secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté » et à la définition des objectifs poursuivis et des modalités de cette concertation ;

Vu la délibération du conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine n°2018/S02/018 du 15 février 2018 relative au lancement de la concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement sur le secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté » et à la définition des objectifs poursuivis et des modalités de cette concertation ;

Considérant que la démarche de labellisation ÉcoQuartier portée par l'État vise à encourager les collectivités territoriales à réaliser des opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires, et en particulier des opérations d'ÉcoQuartiers dans les territoires ayant des programmes significatifs de développement de l'habitat ;

Considérant que cette démarche promeut également la réalisation d'ÉcoQuartiers comme l'une des composantes de stratégies plus globales et innovantes que les collectivités sont invitées à bâtir en matière d'énergie, de mobilité, de logement et de développement d'activités, tout en prenant en compte le tissu urbain et territorial existant ;

Considérant que la Ville de Clichy a réalisé en 2017 des études préalables pour le renouvellement urbain et l'aménagement du secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté », situé au Nord Est de la commune et limitrophe de la ZAC des Docks de Saint-Ouen ;

Considérant que le projet d'aménagement du secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté » poursuit quatre objectifs principaux en accord avec les ambitions du développement durable, à savoir :

- reconvertir des emprises industrielles polluées et des sites d'activité ;
- structurer le développement du secteur autour de l'Avenue de la Liberté ;
- valoriser les délaissés des terrains de l'État situés aux abords de l'Avenue de la Liberté ;
- créer des continuités urbaines, paysagères et fonctionnelles avec le tissu urbain environnant de la commune et la ZAC des Docks de Saint-Ouen.

Considérant que la démarche de labellisation ÉcoQuartier du secteur « Pont de Gennevilliers – Avenue de la Liberté » est une opportunité de valoriser cette future opération d'aménagement dès le stade de sa conception ;

Considérant que la démarche de labellisation ÉcoQuartier comporte 4 étapes correspondant aux différents stades du projet, la signature de la Charte ÉcoQuartier étant la première étape du processus de labellisation correspondant au projet d'aménagement en phase pré-opérationnelle ;

Considérant que la Charte ÉcoQuartier doit être signée par le porteur du projet et ses partenaires qui s'engagent par là même à conduire un projet répondant aux 20 engagements ÉcoQuartier, la Charte ÉcoQuartier n'ayant pas de valeur juridique contraignante ;

Considérant que la Charte Écoquartier doit être signée par la Ville de Clichy, concernée au premier chef par le projet de renouvellement de son tissu urbain, et l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement ;

Vu la Charte ÉcoQuartier ci-annexée ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Charte ÉcoQuartier, et tout document se rapportant à la démarche de labellisation ÉcoQuartier.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT
—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCBAT, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Délibération n° 2018/S06/13.1

Objet : Convention de participation au dispositif d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) entre la Caisse des Dépôts et Consignation et la Ville de Clichy.

Le conseil,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L.321-1 et suivants, R.321-1 et suivants ;

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat ;

Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbain n° 2000 - 1208 du 13 décembre 2000,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la circulaire n° 202-68/UHC/UH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, du 8 novembre 2002 ;

Vu la circulaire du 22 juillet 2013 relative à la territorialisation du plan de rénovation énergétique de l'habitat,

Vu le Contrat Local d'Engagement (CLE) contre la précarité énergétique du département des Hauts-de-Seine en date du 1er juin 2011 et son avenant en date du 20 mars 2014,

Vu le programme d'actions de l'Anah adopté le 6 juin 2017,

Vu le décret n° 2015-1911 du 30 décembre 2015 relatif au règlement des aides du fond d'aide à la rénovation thermique (FART),

Vu le décret n° 2017-831 du 5 mai 2017 relatif à l'organisation et aux aides de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu l'instruction du 18 janvier 2017 relative à la rénovation énergétique des copropriétés fragiles,

Vu la délibération n° 5.1 du 22 septembre 2016, approuvant le projet de la convention de suivi-animation de l'OPAH « Renouvellement Urbain » avec volet « Copropriétés Dégradées » et autorisant Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout avenant,

Vu la convention entre l'Agence nationale de l'habitat et Action Logement conclue le 15 février 2015 et son avenant du 22 juillet 2016 et celui du 17 octobre 2016,

Vu la convention de suivi-animation de l'OPAH « Renouveau Urbain » avec volet « Copropriétés Dégradées » signée le 4 avril 2017,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat du Département des Hauts-de-Seine, en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation, du 23 octobre 2017 ;

Vu la délibération n°13.1 du 21 décembre 2017, relative à la convention OPAH RU du 21 décembre 2017,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'OPAH RU du 13 juin 2018,

Vu le projet de convention annexée à la présente délibération,

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent CONVERSY, adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la convention de participation financière au dispositif d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain entre la Caisse des Dépôts et Consignation et la Ville de Clichy.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document ou avenant relatif à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Délibération n° 2018/S06/14.1

Objet : Achat et revente de places de spectacles programmés dans des théâtres parisiens et franciliens dans le cadre de la saison culturelle 2018-2019

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Considérant que la ville de Clichy-la-Garenne entend favoriser l'accès des Clichois à une offre de spectacles étendue, les places achetées par la ville à des prix négociés auprès de salles parisiennes et franciliennes seront proposées à la revente au public du Théâtre Rutebeuf à prix coûtant ;

Entendu l'exposé de Monsieur Luc MERCIER, adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – AUTORISE l'achat et la revente, à prix coûtant, de places de spectacles négociées auprès de salles parisiennes et franciliennes ou de centrales de billetterie, pour la saison 2018-2019 comme suit :

Titre du spectacle	Date de la représentation	Nombre de places	Prix de la place
Le Tartuffe au théâtre de la Porte Saint Martin	09/11/2018 à 20h	50	46,00 €
Fric Frac au théâtre de Paris	21/11/2018 à 20h45	50	43,00 €
Christine and the Queens à l'Accor Hotels Arena	19/12/2018 à 20h	50	51,00 €
Ibrahim Maalouf à la Seine Musicale	18/01/2019 à 20h30	50	50,00 €
La Locandiera à la Comédie Française	25/01/2019 à 20h30	50	42,00 €
Le lac des cygnes à l'Opéra Bastille	12/03/2019 à 19h30	50	50,00 €
Le Boléro à la Seine Musicale	09/05/2019 à 20h30	50	49,50 €

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents ;

ARTICLE 3 - DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget des exercices correspondants, chapitre 1.1 pour les dépenses et chapitre 70 pour les recettes.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181001-DSGLC18_05427-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2018
Date de réception préfecture : 10/10/2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181001-DSGLC18_05428-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2018
Date de réception préfecture : 10/10/2018

Délibération n° 2018/S06/14.2

**Objet : Renouvellement et extension de la licence d'entrepreneur de spectacle de la ville de Clichy
- Désignation du représentant de la Ville**

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail et notamment ses articles L7122-1 et suivants et D7122-1 et suivants;

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles;

Vu le décret n° 2000-609 du 29 juin 2000 ;

Vu la délibération n° 4.4g du conseil municipal du 2 juillet 2015 désignant Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire en qualité de personne physique titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacle pour la Ville de Clichy-la-Garenne auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) ;

Considérant qu'en application des dispositions susvisées, l'exercice de l'activité d'entrepreneur de spectacle vivant est soumis à la délivrance d'une licence par la préfecture de région;

Considérant que ladite licence accordée par le préfet d'Ile-de-France du 17 novembre 2015, doit être renouvelée;

Considérant qu'il convient de solliciter les renouvellements des licences de catégorie 1,2 et 3 accordées par le préfet d'Ile-de-France du 17 novembre 2015 ;

Considérant qu'il convient de solliciter l'extension de la licence de catégorie 1 aux lieux culturels suivants Pavillon Vendôme et Médiathèque Jean D'Ormesson en tant que lieux culturels aménagés ;

Considérant qu'il convient de désigner le représentant titulaire de ces licences pour la ville ;

Entendu l'exposé de Monsieur Luc MERCIER, adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - SOLLICITE auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles le renouvellement de des licences de catégorie 1,2 et 3 d'entrepreneur de spectacle dans les lieux culturels suivants situés sur le territoire de la ville de Clichy-la-Garenne : Conservatoire Léo Delibes, Médiathèque, Espace Henry Miller, Maison des associations, Théâtre-Cinéma Rutebeuf.

ARTICLE 2 - SOLLICITE auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles la délivrance de la licence dite n° 1 d'entrepreneur de spectacle dans les lieux culturels suivants situés sur le territoire de la ville de Clichy-la-Garenne : Pavillon Vendôme et Médiathèque Jean-d'Ormesson.

ARTICLE 3 – DÉSIGNE :

- Monsieur Luc MERCIER, adjoint au Maire

titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacle pour la ville de Clichy-la-Garenne pour les lieux culturels cités aux articles 1 et 2 de la présente délibération.

ARTICLE 4 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Délibération n° 2018/S06/14.3

Objet : Attribution d'une subvention d'aide à projet à l'association Clichoise ARTIFACT

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le souhait de l'association ARTIFACT de développer un projet culturel en partenariat avec l'hôpital Beaujon sur la saison 2018-2019 en direction de publics empêchés, notamment les patients du service de pancréatologie du Professeur Lévy ;

Vu la demande de subvention d'aide à projet et le budget prévisionnel émis à cet effet ;

Entendu l'exposé de Monsieur Luc MERCIER, adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – ATTRIBUE au titre de l'année 2018 une subvention d'aide à projet d'un montant de 2 500 € à l'association ARTIFACT.

ARTICLE 2 – DIT que la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2018 culture chapitre 65.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT
—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Délibération n° 2018/S06/15.1

Objet : Mandat spécial accordé à un élu dans le cadre d'un déplacement à Ivano-Frankivsk (Ukraine)

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 février 2004 afférente au remboursement des frais de mission des élus ;

Considérant l'invitation faite par M. Rouslan Martynkiv, Maire d'Ivano-Frankivsk en Ukraine afin que la ville de Clichy puisse être représentée dans le cadre du Forum "Partnership and Perspective"

Considérant qu'il convient d'établir un mandat spécial autorisant les membres de la délégation officielle clichoise à représenter la Ville lors de l'accueil international de la Ville d'Ivano-Frankivsk ;

Entendu l'exposé de Monsieur Luc MERCIER, adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer un mandat spécial autorisant Monsieur Laurent Conversy, adjoint au Maire délégué à se déplacer à Ivano-Frankivsk afin de représenter la Municipalité.

ARTICLE 2 - DIT QUE les frais afférents à cette mission seront payés par mandat administratif ou seront remboursés sur présentation des justificatifs sur la base forfaitaire fixée par l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT

—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181001-DSGLC18_05431-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2018
Date de réception préfecture : 10/10/2018

République Française

—
VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

—
Délibération n° 2018/S06/15.2
—

Objet : Acquisition de la sculpture « Les Danseurs » d'André Hogommat par la ville de Clichy

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le souhait de la municipalité de faire l'acquisition d'une œuvre du sculpteur clicheois André Hogommat afin de compléter ses collections permanentes,

Entendu l'exposé de Monsieur Luc MERCIER, adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - AUTORISE la ville de Clichy à faire l'acquisition de la sculpture « Les Danseurs » d'André Hogommat pour ses collections permanentes.

ARTICLE 2 - DIT QUE la dépense en résultant, d'un montant de 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 21 sur le budget 2018.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181001-DSGLC18_05431-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2018
Date de réception préfecture : 10/10/2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181001-DSGLC18_05432-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2018
Date de réception préfecture : 10/10/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Délibération n° 2018/S06/16.1

Objet : Fête du Sport 2018 – 1^{ère} édition – attribution d'une subvention d'aide à projet à l'Office Municipal des Sports et de Plein Air (OMSPA)

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'engagement de la Ville à soutenir la réalisation de projets d'associations clicheoises qui s'associent aux évènements sportifs clicheois ;

Considérant la participation de l'Office Municipal des Sports et de Plein Air (OMSPA) à la mise en œuvre des actions sportives déployées à Clichy lors de la 1^{ère} édition de la Fête du Sport du 21 au 23 septembre 2018 ;

Considérant la demande de subvention et le budget prévisionnel transmis à cet effet ;

Considérant que dans le cadre de l'appel à projet du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et le plan appelé « Héritage et Société », le projet Fête du Sport 2018 de Clichy a été retenu et a bénéficié d'une subvention de 20 000 € afin de réaliser les animations sportives de la ville ;

Entendu l'exposé de Monsieur Loic PERON, conseiller municipal

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1- ATTRIBUE au titre de l'année 2018, une subvention d'aide à projet d'un montant de 20 000 € (vingt mille euros) à l'Office Municipal des Sports et de Plein Air (OMSPA) afin de participer à la mise en œuvre d'actions sportives locales lors de la Fête du Sport 1^{ère} Edition les 21, 22 et 23 septembre 2018.

ARTICLE 2 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2018.

ARTICLE 3 - DIT QUE la recette en résultant sera versée à cet effet au budget de l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181001-DSGLC18_05433-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2018
Date de réception préfecture : 10/10/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Délibération n° 2018/S06/16.2

Objet : Contrat de développement territorial entre la ville de Clichy et le département des Hauts-de-Seine – Exercice 2018 – Attribution des subventions de fonctionnement départementales aux associations et clubs sportifs

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° 8.1 du conseil municipal du 19 mai 2016 approuvant le contrat de développement département/ville conclu entre le département des Hauts-de-Seine et la Ville de Clichy pour la période 2016-2018 ;

Considérant que les dispositions de ce contrat dans ce cadre le soutien du Département aux actions de fonctionnement sportives hors Politique de la Ville et, plus spécifiquement, les dispositions de l'alinéa 2.2.2. b dudit contrat permettent d'attribuer une subvention d'un montant de 240 099 € pour la période 2016-2018 ;

Considérant que la subvention départementale de fonctionnement aux associations et clubs sportifs fait partie intégrante de cette enveloppe ;

Considérant qu'en conséquence les subventions départementales sont attribuées directement par la Ville selon les modalités et conditions inscrites audit Contrat de Développement Territorial ;

Considérant la volonté municipale de proposer pour 2018 une enveloppe de 70 033 € répartie entre les associations et clubs sportifs en fonction de critères définis en interne ;

Vu le tableau de répartition des subventions départementales entre associations et clubs ci-annexé ;

Entendu l'exposé de Monsieur Loic PERON, conseiller municipal

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 - APPROUVE, pour l'année 2018, la répartition des subventions départementales, pour un montant total de 70 033 €, aux associations et clubs sportifs, conformément au tableau annexé à la présente délibération, énumérant les associations concernées et dans les conditions fixées par le contrat de développement département/ville 2016-2018.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE les dépenses en résultant seront payées par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité

VILLE DE CLICHY
PROPOSITION ENVELOPPE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DEPARTEMENTALES AUX
CLUBS SPORTIFS -CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2016/2017/2018

AU TITRE DE 2018 - 70 033 €

Année	Description	Bénéficiaire	Proposition 2018
2018	Associations Sportives	CLICHY ECHECS 92	4 450
2018	Associations Sportives	TIR SPORTIF " AVEC LE SOURIRE"	4 600
2018	Associations Sportives	ACADEMIE CLICHOISE TAEKWONDO	2 050
2018	Associations Sportives	ASSOCIATION CLICHY ESCRIME	6 050
2018	Associations Sportives	BILLARD CLUB CLICHOIS	2 083
2018	Associations Sportives	C.S CLICHY BADMINTON	1 600
2018	Associations Sportives	C.S CLICHY TENNIS DE TABLE	1 500
2018	Associations Sportives	C.S.CLICHY NATATION	4 200
2018	Associations Sportives	CERCLE SPORTIF CLICHY TENNIS	5 700
2018	Associations Sportives	CLICHY JUDO 92	1 650
2018	Associations Sportives	CLUB CLICHY PLONGÉE	1 500
2018	Associations Sportives	CLUB SPORTIF CLICHOIS BOXE 92	15 000
2018	Associations Sportives	CLUB SPORTIF CLICHY ATHLETISME	2 000
2018	Associations Sportives	CLICHY BASKET ACADEMY	1 500
2018	Associations Sportives	CS CLICHY GYMNASTIQUE VOLONTAI	1 750
2018	Associations Sportives	KICK ET FULL BOXING CLUB	1 500
2018	Associations Sportives	LA VAILLANTE DE CLICHY	3 300
2018	Associations Sportives	UNION SPORT AMICALE CLICHY	6 600
2018	Associations Sportives	C.S. CLICHY HANDBALL	3 000
		SPORTS	70 033

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181001-DSGLC18_05434-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2018
Date de réception préfecture : 10/10/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Délibération n° 2018/S06/16.3

OBJET : Subvention exceptionnelle accordée à l'association sportive du Commissariat de police de Clichy-la-Garenne (CLG)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le souhait de l'association sportive du commissariat de police de Clichy-la-Garenne, dont le siège est Ciat, 96, rue Martre à Clichy-la-Garenne, de participer à un tournoi international de football inter-employés de gouvernements du 8 au 12 octobre 2018 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Loic PERON, conseiller municipal

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association sportive du commissariat de police de Clichy-la-Garenne dans le cadre d'un tournoi internationale de football se déroulant aux Pays-Bas du 8 au 12 octobre 2018.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Délibération n° 2018/S06/16.4

Objet : Projet d'aménagement du futur gymnase « Impasse Barbier » - Approbation du programme

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1111-9 ;

Vu l'étude de programmation pour la construction d'un gymnase Impasse Barbier effectuée par la société PROCESS dont le montant prévisionnel s'élève à hauteur de 7 000 859,25 euros HT ;

Considérant l'engagement de la municipalité dans l'amélioration du cadre de vie en développant son offre d'équipements sportifs ;

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir ses niveaux de subventions notamment dans les projets d'équipements sociaux, culturels et sportifs,

Entendu l'exposé de Monsieur Pierre CULOT, adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – APPROUVE le projet d'aménagement de l'équipement sportif multi usage situé à proximité du groupe scolaire Victor Hugo pour un montant estimé à hauteur de 7 000 859,25 euros HT en phase de programmation ;

ARTICLE 2 – DIT que Monsieur Le Maire ou son représentant soit autorisé à signer toutes les pièces utiles à cette opération d'aménagement.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,

32 pour

2 ne prennent pas part au vote : Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT
—○—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Délibération n° 2018/S06/17.1

Objet : Prêt de matériel électoral (urnes)

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de sociétés ou d'associations locales de disposer des urnes afin d'organiser des élections ou de les utiliser dans le cadre de manifestation ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer un montant pour la caution du prêt du matériel mis à disposition ;

Entendu l'exposé de Madame Agnès DELACROIX, adjointe au Maire

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 - FIXE le montant de la caution du prêt du matériel mis à disposition à la somme de 200 € par urne.

ARTICLE 2 - DIT QUE les collèges et lycées installés sur le territoire de la commune sont exemptés.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT, 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Délibération n° 2018/S06/18.2

Objet : Modification des compétences attribuées au Maire par le conseil municipal

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1413-1, L. 2122-18, L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Considérant que le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité du fonctionnement des services municipaux ;

Considérant que la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain est venue modifiée l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et étendre ainsi le champ de compétences qui peuvent être déléguées par le conseil municipal à l'exécutif de la commune

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - Le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal et pour la durée de son mandat, d'exercer les pouvoirs suivants :

- 1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales;
- 2° fixer les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal. Le montant de chaque tarif pourra être majoré ou minoré dans la limite de 15%
- 3° procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans les budgets et à toutes opérations financières utiles à la gestion de l'encours de dette : remboursements anticipés des contrats en cours, avec ou sans indemnités, refinancement d'un contrat par un nouvel emprunt, avec possibilité d'intégration de l'indemnité compensatrice dans le capital restant du, transformation d'un contrat en taux fixe à taux variable ou d'un contrat à taux variable en taux fixe ;
- 4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, sans limite de montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

- 5° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;
- 6° passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- 7° créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
- 8° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;
- 9° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
- 10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros par unité;
- 11° fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts;
- 12° fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes;
- 13° décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement;
- 14° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;
- 15° exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, et ce dans toutes les hypothèses susceptibles de se présenter ;
- 16° intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal;
- *A ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la commune de Clichy-la-Garenne ;*
 - *A intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat dans le cadre des marchés publics en cours.*
 - *A transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 €.*
- 17° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux suivant les conditions du contrat d'assurance souscrit par la Ville
- 18° donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local;

19° signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux;

20° réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5 millions d'euros

21° exercer ou déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans toutes les hypothèses fixées par les textes, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme;

23° prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune

24° autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

25° *sans objet*

26° demander l'attribution de subventions à l'Union Européenne, à l'État, aux collectivités locales, aux établissements publics administratifs, aux établissements publics industriels et commerciaux aux fondations reconnues d'utilité publique et aux organismes parapublics dans la limite de 500 000 euros par demande de subvention.

27° procéder au dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme et déclarations relatives aux travaux de démolition, de transformation ou d'édification des biens municipaux pour des projets n'entraînant pas la création ou la disparition d'une surface de plancher strictement supérieure à 500 m².

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

.ARTICLE 2.- DÉLÈGUE au Maire, pour la durée de son mandat, le soin de saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux sur tout projet de délégation de service public, sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, sur tout projet de partenariat et sur tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement tels que visés à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3. - Les décisions à prendre en vertu de la présente délégation pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions ;

ARTICLE 4. - ABROGE la délibération n° 1.7 du 17 novembre 2016.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,

31 pour

2 contre : Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181001-DSGLC18_05437- DE Date de télétransmission : 10/10/2018 Date de réception préfecture : 10/10/2018
--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L.. 2121-17 du CGCT

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT. 2018

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181001-DSGLC18_05439-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2018
Date de réception préfecture : 10/10/2018

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Délibération n° 2018/S06/19.2

Objet : Octroi de la protection fonctionnelle au Maire

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2123-34 et L. 2123-35 ;

Vu la jurisprudence administrative en matière de Protection fonctionnelle, et notamment le Principe général du droit selon lequel lorsqu'un agent public ou un exécutif des collectivités territoriales « est mis en cause par un tiers à raison de ses fonctions, il incombe à la collectivité publique dont il dépend de le couvrir des condamnations civiles prononcées contre lui, dans la mesure où une faute personnelle détachable du service ne lui est pas imputable, de lui accorder sa protection dans le cas où il fait l'objet de poursuites pénales, sauf s'il a commis une faute personnelle, et, à moins qu'un motif d'intérêt général ne s'y oppose, de le protéger contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont il est l'objet » (CE, 5 mai 1971, *Sieur Gillet*, n° 79494, Rec. p.323 ; CE, 8 juin 2011, *M. Farré*, n° 312700, au Recueil ; CAA Versailles, 18 décembre 2014, *Commune de Linas*, n° 12VE03428, inédit ; CAA Paris, 12 juin 2018, CAA Paris, 12 juin 2018, *M. Truffaut*, n° 16PA03592, inédit) ;

Vu la demande de protection fonctionnelle adressée par Monsieur Rémi Muzeau en date du 30 juin 2018, qui expose également que si la protection sollicitée lui est accordée et si une décision de justice devenue définitive lui accorde le remboursement total ou partiel de ses frais sur le fondement des articles 696 et 700 du code de procédure civile et/ou 475 du code de procédure pénale, ceux-ci seront reversés intégralement à la Commune ;

Considérant qu'à la suite de l'expulsion des Associations U.A.M.C et A.I.D.E des locaux situés 15, rue d'Estienne d'Orves à Clichy-la-Garenne, et après la fin des prières de rues qui s'étaient tenues devant l'Hôtel de Ville entre les mois de mars à novembre 2017 par un certain nombre de fidèles de la communauté musulmane, l'U.A.M.C a assigné notamment Monsieur Rémi Muzeau le 30 novembre 2017, en sa qualité de personne physique et non en tant que Maire, devant le Juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Nanterre dans le but, d'une part, d'obtenir la désignation d'un huissier afin de décrire les locaux et les modalités d'occupation de la Mosquée située 17-19, rue des Trois Pavillons et, d'autre part, dans le but de se voir remettre un certain nombre de documents ;

Considérant pourtant que si l'action entreprise par l'U.A.M.C visait Monsieur Rémi Muzeau en qualité de personne physique et non en qualité de Maire de la Commune, celui-ci n'a été assigné qu'à raison de ses fonctions d'exécutif local, alors même qu'aucune faute personnelle détachable de l'exercice de ses fonctions ne lui est imputable ;

Considérant que Monsieur Rémi Muzeau a ainsi été contraint de se défendre, en son nom propre, tant en première en instance qu'en appel devant la Cour d'appel de Versailles ; que cette défense a nécessité d'engager des frais de représentation et des débours ;

Considérant également que dans l'intérêt du dossier, une plainte a été déposée le 18 décembre 2017 par Monsieur Muzeau entre les mains du Doyen des Juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Nanterre ;

Considérant que la mise en œuvre de la protection sollicitée peut prendre la forme d'une prise en charge des frais, notamment des honoraires de l'avocat librement choisi par l'élu, engagés dans le cadre de poursuites judiciaires qu'il a lui-même introduites ou diligentées à son encontre ;

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice PINARD, adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - Il est pris acte de la sortie de Monsieur Muzeau de la salle du Conseil lorsque cette question a été soumise aux membres de l'Assemblée ; l'intéressé n'ayant participé ni aux débats ni au vote de la présente délibération.

ARTICLE 2 - Le bénéfice de la protection fonctionnelle est accordé à Monsieur le Maire Rémi Muzeau, dans le cadre strictement limité :

- De sa mise en cause à titre personnel, mais à raison de l'exercice de ses fonctions d'exécutif local, par l'U.A.M.C devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre par l'assignation délivrée le 30 novembre 2017. Cette protection s'étend également à la procédure d'appel introduite par Monsieur Rémi Muzeau devant la Cour d'appel de Versailles.
- De la plainte déposée le 18 décembre 2017 entre les mains du Doyen des Juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Nanterre
- Des voies de recours, tant en demande qu'en défense, qui pourraient être intentés dans le cadre de ces deux instances.

ARTICLE 3 - La Commune prendra en charge les dépenses exposées par Monsieur Rémi Muzeau dans le cadre de la protection accordée à l'article 2.

Ces dépenses seront payées par imputation sur le budget communal.

ARTICLE 4 - Il est pris acte de ce que si Monsieur Rémi Muzeau se voit octroyer et verser des sommes au titre des articles 696 et 700 du code de procédure civile et/ou 475 du code de procédure pénale, il les reversera à la Commune.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,

31 pour

2 ne prennent pas part au vote : Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018
Convocation du jeudi 25 septembre 2018
Art. L. 2121-17 du CGCT

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M Stéphane COCHEPAIN, Président de séance de 10h15 à 10h25, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Colette MICHEL, M. Loïc PERON, Mme Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Louis-Alexandre ALCIATOR par M. François MORVAN
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Rémi MUZEAU
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
Mme Véronique CABASSET par M. Patrice PINARD
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER
Mme Josette de MARVAL par M. Merdja DJELDJEL
Mme Sylvie JAN par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Lora TERRINI par Mme Agnès DELACROIX
Mme Viviane DIEGO par Mme Nadoi HADRI
M. Serge BERNARD par M. Ludovic PLANTÉ

Étaient absents :

M. Noureddine BENYAHIA, Mme Véronique d'ASTORG, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jeanne COLOMBO

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 09 OCT. 2018

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 2 octobre 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20181001-DSGLC18_05440- DE Date de télétransmission : 10/10/2018 Date de réception préfecture : 10/10/2018
--

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 24 septembre 2018

Délibération n° 2018/S05/19.3

Objet : Communication des décisions prises par délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire en vertu de la délibération n° 1.7 du 17 novembre 2016

Par délibération exécutoire du 17 novembre 2016, le conseil municipal a bien voulu charger Monsieur Rémi MUZEAU, maire, de régler les affaires de la Commune énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte des décisions et contrats suivants :

A) Décisions

Décision n° 2018-81 du 6 juin 2018

Constitution d'un jury dans le cadre de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse plus pour la construction d'un bâtiment intégrant une médiathèque et un cinéma, rue Léon Blum, les membres suivants ont été désignés à siéger au sein du jury de maîtrise d'œuvre :

- Présidence du jury : M. Rémi MUZEAU, Maire

- Membres titulaires de la commission d'appels d'offres :
 - o M. Pierre CULOT, adjoint au Maire
 - o M. Jean-Pierre CAYLA, adjoint au Maire
 - o M. Stéphane COCHEPAIN, adjoint au Maire
 - o M. Louis-Alexandre ALCIATOR, adjoint au Maire
 - o M. Manuel ALLAMELLOU, conseiller municipal

- Membres suppléants de la commission d'appels d'offres
 - o Mme Evelyne LAUER, adjointe au Maire
 - o Mme Viviane DIEGO, conseillère municipale
 - o M. Sébastien KOPEC, conseiller municipal
 - o Mme Nadoi HADRI, adjointe au Maire

- Membres représentant la maîtrise d'ouvrage
 - o Mme Alice LE MOAL, conseillère municipale déléguée au développement culturel, jeunesse, en relation avec le conseil départemental des Hauts-de-Seine
 - o M Luc MERCIER, adjoint au Maire, en charge de la culture, des relations internationales et du tourisme

- Membres du jury désignés au regard de leur qualification ou de leur expérience (pour au moins 1/3 du jury) :
 - o M. Philippe CROISIER, Architecte (Atelier du Pont),
 - o M. Antony ROUBAUD, Architecte (RMDM Architectes),

- o M. Charles MOLINIER, Architecte (SAS Wilmotte & associés),
- o M. Jean-Thibaut BERNARD, Architecte (JTB ARCHITECTURE).

Décision n° 2018-82 du 6 juin 2018

Convention de mise à disposition de locaux sis 3, rue Pasteur, à titre gracieux, à conclure avec l'Union Locale du syndicat Force Ouvrière jusqu'au 31 janvier 2020.

Décision n° 2018-83 du 7 juin 2018

Renouvellement de l'adhésion 2018 de la Ville à l'association des Maire du département des Hauts-de-Seine, comprenant la cotisation à l'association des Maires de France, d'un montant total de 10 181,44 €.

Décision n° 2018-84 du 7 juin 2018

Participation financière de l'association CRAC, d'un montant de 1 200 €, dans le cadre des travaux d'aménagement paysager du parc Marcel Bich,

Décision n° 2018-87 du 11 juin 2018

Convention de partenariat conclue avec la Caisse primaire d'assurance maladie des Hauts-de-Seine, relatif à la mise à disposition d'un cabinet médical au centre de santé Marc Chagall, dans le cadre d'une action de sensibilisation de la population aux maladies cardio-vasculaires.

Décision n° 2018-88 du 11 juin 2018

Convention de mise à disposition d'un logement communal sis, 5/7, rue Palloy, 92110 Clichy-la-Garenne, conclue avec Madame Aminata FOFANA, directrice de la crèche, Le Livre d'Image, moyennant une provision pour charges mensuelles de 187 euros.

Décision n° 2018-89 du 13 juin 2018

Mandatement du cabinet d'avocats DMS – SCP DDA Avocats sis 139, boulevard Haussmann, 75008 Paris, en vue de défendre les intérêts de la commune suite à l'assignation devant le tribunal de grande Instance de Nanterre le 11 janvier 2018 par le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 8, rue Curton, à Clichy, en vue de l'injonction de la commune de réaliser divers travaux et la condamnation de la commune à prendre en charge le coût de travaux de remise en état.

Décision n° 2018-90 du 14 juin 2018

Renouvellement de l'adhésion de la Ville au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour un montant de 800 €.

Décision n° 2018-91 du 25 juin 2018

Convention d'occupation à titre gratuit à conclure avec la société CELLAMARE France relative à la mise à disposition à ladite société pour la durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2018 et jusqu'au 30 juin 2019, renouvelable par tacite reconduction, de la parcelle cadastrée K n° 4, sise 20, rue Gabriel Péri et 25, rue des Bateliers, ce terrain étant exclusivement destiné à la pose et l'entretien des deux groupes froids extérieurs de la médiathèque.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181001-DSGLC18_05440-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2018
Date de réception préfecture : 10/10/2018

Décision n° 2018-92 du 29 juin 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des gymnases Georges Racine et Henri Geffroy, à conclure avec l'association «Clichy Futsal Paulista »

Décision n° 2018-93 du 28 juin 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Georges Racine et du dojo Jules Ferry, à conclure avec l'association « Autonome d'Aikido »

Décision n° 2018-94 du 29 juin 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, de la salle Marcel Duchamps, à conclure avec l'association « Clichy Echecs 92 »

Décision n° 2018-95 du 28 juin 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, de l'annexe gymnase Georges Racine, à conclure avec l'association « Vélo Sport Clichois Cyclotourisme »

Décision n° 2018-96 du 28 juin 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du stade Georges Racine, à conclure avec l'association « Clichy Rugby Cœur Ovalie »

Décision n° 2018-97 du 28 juin 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, de la galerie Sankt Pölten, à conclure avec l'association « Bridge Club de Clichy »

Décision n° 2018-98 du 28 juin 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Georges Racine (dojo) et du dojo Jules Ferry, à conclure avec l'association « Sport Judo Jean Jaurès »

Décision n° 2018-99 du 28 juin 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du dojo Jules Ferry, à conclure avec l'association « Clichy Wado Ryu »

Décision n° 2018-100 du 28 juin 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des gymnases Georges Racine et Leo Lagrange, à conclure avec l'association « Clichy Basket Académy »

Décision n° 2018-101 du 28 juin 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du stage Georges Racine – terrain de rugby gazonné, à conclure avec l'association « CS Clichy Rugby Folko Old Blagues »

Décision n° 2018-102 du 28 juin 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Henri Geffroy, à conclure avec l'association « Olorum Bahia Capoeira Clichy »

Décision n° 2018-103 du 28 juin 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Van Gogh (petite salle et salle multisport), à conclure avec l'association « Académie Clichoise de Taekwondo »

Décision n° 2018-104 du 29 juin 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Henri Geffroy et Nelson Mandela, à conclure avec l'association « diffusion Yoga & Relax »

Décision n° 2018-105 du 29 juin 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du stade Georges Racine, à conclure avec l'association « CS Clichy Rugby »

Décision n° 2018-106 du 29 juin 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Léo Lagrange, à conclure avec l'association « Kick Full Boxing de Clichy »

Décision n° 2018-107 du 29 juin 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, de la salle de billard – club house, à conclure avec l'association « Billard Club clichois »

Décision n° 2018-108 du 2 juillet 2018

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec la société GLP Corporation G la Patate, afin d'assurer une offre de restauration sur un emplacement réservé sis 34, rue Mozart les lundis, sur une période d'un an à compter du 2 juillet 2018 ; la redevance d'occupation étant fixée à 32,38 € par jour.

Décision n° 2018-109 du 2 juillet 2018

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec la société Maran and Co, afin d'assurer une offre de restauration sur un emplacement réservé sis 34, rue Mozart les mercredis, sur une période d'un an à compter du 4 juillet 2018 ; la redevance d'occupation étant fixée à 32,38 € par jour.

Décision n° 2018-110 du 2 juillet 2018

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec la société So Food toit, afin d'assurer une offre de restauration sur un emplacement réservé sis 34, rue Mozart les jeudis, sur une période d'un an à compter du 5 juillet 2018 ; la redevance d'occupation étant fixée à 32,38 € par jour.

Décision n° 2018-111 du 2 juillet 2018

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec la société SAS RN & Co, afin d'assurer une offre de restauration sur un emplacement réservé sis 34, rue Mozart les vendredis, sur une période d'un an à compter du 6 juillet 2018 ; la redevance d'occupation étant fixée à 32,38 € par jour.

Décision n° 2018-112 du 5 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase et stade Georges Racine et du complexe sportif Nelson Paillou, à conclure avec l'association « CS Clichy Tennis »

Décision n° 2018-113 du 5 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, de la piscine municipale Gérard Durant, à conclure avec l'association « Clichy Plongée »

Décision n° 2018-114 du 5 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Mandela - Dojo, à conclure avec l'association « Clichy Judo 92 »

Décision n° 2018-115 du 5 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du stade Georges Racine – piste d'athlétisme, à conclure avec l'association « CS Clichy Athlétisme »

Décision n° 2018-116 du 5 juillet 2018

Constitution d'un jury dans le cadre de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse plus pour la construction d'un bâtiment intégrant une médiathèque et un cinéma, rue Léon Blum, les membres suivants ont été désignés à siéger au sein du jury de maîtrise d'œuvre :

- Présidence du jury : M. Rémi MUZEAU, Maire
- Membres titulaires de la commission d'appels d'offres :
 - o M. Pierre CULOT, adjoint au Maire
 - o M. Jean-Pierre CAYLA, adjoint au Maire
 - o M. Stéphane COCHEPAIN, adjoint au Maire
 - o M. Louis-Alexandre ALCIATOR, adjoint au Maire
 - o M. Manuel ALLAMELLOU, conseiller municipal
- Membres suppléants de la commission d'appels d'offres
 - o Mme Evelynne LAUER, adjointe au Maire
 - o Mme Viviane DIEGO, conseillère municipale
 - o M. Sébastien KOPEC, conseiller municipal
 - o Mme Nadoi HADRI, adjointe au Maire
- Membres représentant la maîtrise d'ouvrage
 - o Mme Alice LE MOAL, conseillère municipale déléguée au développement culturel, jeunesse, en relation avec le conseil départemental des Hauts-de-Seine

- o M Luc MERCIER, adjoint au Maire, en charge de la culture, des relations internationales et du tourisme
- Membres du jury désignés au regard de leur qualification ou de leur expérience (pour au moins 1/3 du jury) :
 - o M. Philippe CROISIER, Architecte (Atelier du Pont),
 - o M. Eric HAOUR, Architecte (HAOUR, Architectes),
 - o M. Charles MOLINIER, Architecte (SAS Wilmotte & associés),
 - o M. Jean-Thibaut BERNARD, Architecte (JTB ARCHITECTURE).

Décision n° 2018-117 du 6 juillet 2018

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec la société D'Orient et d'Ailleurs, afin d'assurer une offre de restauration sur un emplacement réservé sis 34, rue Mozart, pour une période d'un an à compter du 3 juillet 2018 ; la redevance d'occupation étant fixée à 32,38 € par jour.

Décision n° 2018-118 du 6 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local de l'espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Au chœur de l'opérette »

Décision n° 2018-119 du 6 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à la Maison des Associations, à conclure avec l'association «ATTAC 92 »

Décision n° 2018-120 du 6 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à la Maison des Associations, à conclure avec l'association «92 Médias»

Décision n° 2018-121 du 6 juillet 2018

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec la société La Maison Cuisine, afin d'assurer une offre de restauration dans un local communal au parc des Impressionnistes, sis 3, rue Pierre Bérégovoy. Pour une période d'un an à compter du 1^{er} août 2018, la redevance d'occupation étant fixée à la somme de 600 € par an.

Décision n° 2018-122 du 6 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local de l'espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Attitudes Nord»

Décision n° 2018-123 du 6 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'Espace Henri Miller, à conclure avec l'association « Amadeus »

Décision n° 2018-124 du 6 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à la Maison des Associations, à conclure avec l'association « Les Chers Pas»

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181001-DSGLC18_05440-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2018
Date de réception préfecture : 10/10/2018

Décision n° 2018-125 du 6 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Mi-sol »

Décision n° 2018-126 du 6 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local Salles du Marché, à conclure avec l'association «SHAC – Société Historique et Archéologique de Clichy »

Décision n° 2018-127 du 9 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à la Maison des Associations, à conclure avec l'association « Clichy Echecs 92 »

Décision n° 2018-128 du 9 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à la Maison des Associations, à conclure avec l'association « Union Locale FCPE -RESF »

Décision n° 2018-129 du 9 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Orchestre Symphonique de Clichy »

Décision n° 2018-130 du 9 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local de l'espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Kids Création »

Décision n° 2018-131 du 9 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à la Maison des Associations, à conclure avec l'association « Kdanse »

Décision n° 2018-132 du 9 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Jouez le jeu »

Décision n° 2018-133 du 9 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, de locaux à l'espace Henry Miller et au conservatoire Léo Delibes à conclure avec l'association « Métronome »

Décision n° 2018-134 du 9 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « comité d'établissement l'Oréal Siège »

Décision n° 2018-135 du 9 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Henri Barbusse, à conclure avec l'association « La Vaillante Clichy 92 »

Décision n° 2018-136 du 9 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Vincent Van Gogh (salle multisports), à conclure avec l'association « Clichy Madagascar »

Décision n° 2018-137 du 9 juillet 2018

Le cabinet AdDen, sis 31, rue de Bellefond, 75009 Paris, est mandaté en vue de défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la démolition de l'immeuble situé sur rue, 64, rue de Paris, la commune souhaitant procéder à un référé préventif.

Décision n° 2018-138 du 9 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Georges Racine (salle B), à conclure avec l'association « Périphérique Floorball Club »

Décision n° 2018-139 du 9 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Henri Barbusse, à conclure avec l'association « Centre sportif de Clichy – Tennis de table »

Décision n° 2018-140 du 10 juillet 2018

Le contrat d'abonnement à conclure avec la société SAS Bewide, sise 1, place de Strasbourg-Brest permettant la mise en vente aux enchères de biens immobiliers sur le site Webencheres Immo, conclu pour un montant de 3 420 € TTC (trois mille quatre cent vingt euros) est accepté

Décision n° 2018-141 du 12 juillet 2018

Convention d'occupation précaire d'un terrain sis 24 à 28, route d'Asnières à conclure avec la société GCC, et la société CITALLIOS. La redevance mensuelle étant fixée à la somme de 1 000 € par mois.

Décision n° 2018-142 du 12 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local Salles du Marché, à conclure avec l'association « La Pomme Cannelle »

Décision n° 2018-143 du 12 juillet 2018

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal sis parvis de l'Hôtel de Ville le vendredi 13 juillet 2018, à l'occasion de la Fête nationale, à titre gracieux, à conclure avec la société SAS RN & CO.

Décision n° 2018-144 du 12 juillet 2018

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal sis parc Salengro, le dimanche 15 juillet 2018, à l'occasion de la finale de la coupe du monde de football 2018, à titre gracieux, à conclure avec la société SASU Pizza Tony

Décision n° 2018-145 du 12 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Club de la chanson Française»

Décision n° 2018-146 du 12 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Clichy Barre au sol »

Décision n° 2018-147 du 12 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Rock'n'Dance »

Décision n° 2018-148 du 12 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Nelson Mandela, à conclure avec l'association « CS Clichy Boxe 92 »

Décision n° 2018-149 du 13 juillet 2018

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec la société STEPH, afin d'assurer une offre de restauration vente de glaces pour une durée de six semaines à compter du 23 juillet 2018, la redevance d'occupation étant fixée à 32,38 € par jour.

Décision n° 2018-150 du 13 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Henri Geffroy, à conclure avec l'association «CS Clichy Volley 92 »

Décision n° 2018-151 du 13 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du terrain synthétique Pasteur, à conclure avec l'association «Main dans la main »

Décision n° 2018-152 du 13 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du stade Georges Racine, à conclure avec l'association « Club Fanny»

Décision n° 2018-153 du 13 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des stades Georges Racine et Nelson Paillou, à conclure avec l'association « Sportive et Culturelle de Clichy»

Décision n° 2018- 154 du 16 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des stades Nelson Paillou et Georges Racine, à conclure avec l'association « USA Clichy »

Décision n° 2018-155 du 16 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, de locaux, à conclure avec l'association « AVLK »

Décision n° 2018-156 du 19 juillet 2018

Bail commercial 42 rue de l'avenir/rue Leroy

Décision n° 2018-157 du 17 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, de l'Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « SFM – Solidarité Formation et Médiation »

Décision n° 2018-158 du 17 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, de la Maison des associations et de la salle des Marchés, à conclure avec l'association « Boîtes à Mômes »

Décision n° 2018-159 du 17 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Agora Karayib »

Décision n° 2018-160 du 17 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « L'ensemble vocal des Hauts-de-Seine »

Décision n° 2018-161 du 17 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'Espace Henry Miller et de la Maison des Associations, à conclure avec l'association « Be a Bee »

Décision n° 2018-162 du 15 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Espace Henry Miller et Maison des Associations, à conclure avec l'association « Alpha B »

Décision n° 2018-163 du 17 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Maison des Associations, à conclure avec l'association « Solidarité Handicap 92 »

Décision n° 2018-164 du 17 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'Espace Henry Miller et de la Maison des Associations, à conclure avec l'association « PARUS»

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20181001-DSGLC18_05440-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2018
Date de réception préfecture : 10/10/2018

Décision n° 2018-165 du 19 juillet 2018

Fixation de la liste des candidats admis à concourir pour la maîtrise d'œuvre sur esquisse d'un bâtiment intégrant une médiathèque et un cinéma à Clichy. Les candidats admis sont les suivants

- Dominique Lyon Architectes, domicilié à Paris 20^{ème}, 30, rue Ligner
- Rudy Ricciotti, domicilié à Bandol (Var) 17, boulevard Victor Hugo
- K-Architectures, domicilié à Paris 11^{ème} 9, rue de la Pierre Levée
- Antonini Darmon et Associés, domicilié à Paris 10^{ème}, 36, rue de Lancry
- Parc Architecte, domicilié à Paris 20^{ème}, 17, rue Ramponeau,

Décision n° 2018- 166 du 19 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Soutien et Espoir »

Décision n° 2018-167 du 19 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à la Maison des Associations, à conclure avec l'association « SPCC- Société Philatélique et cartophile de Clichy »

Décision n° 2018-168 du 19 juillet 2018

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révoquant à conclure avec la société PAS CAP, afin d'assurer une offre de restauration pour la période du 7 juillet au 19 août 2018, la redevance d'occupation payable est fixée à 485,76€

Décision n° 2018-169 du 17 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'Espace Henry Miller et aux salles du Marché, à conclure avec l'association « ADYR – Association de Yoga et Relaxation »

Décision n° 2018- 170 du 19 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Orchestre d'harmonie de Clichy»

Décision n° 2018- 171 du 19 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local aux salles du Marché, à conclure avec l'association « Label Tango »

Décision n° 2018-172 du 19 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'Espace Henry Miller et la Salles du Marché, à conclure avec l'association « Tai Chi Gong Fu»

Décision n° 2018-173 du 19 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Sigidia»

Décision n° 2018-174 du 19 juillet

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local au Centre Villeneuve, à conclure avec l'association « Bagad Kériz »

Décision n° 2018-175 du 19 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local au Salles du Marchés, à conclure avec l'association « L'école du chat Libre »

Décision n° 2018- 176 du 19 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local au Salles du Marchés, à conclure avec l'association « GEM – La Porte du Bonheur »

Décision n° 2018-177 du 19 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à la Maison des Associations et l'Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « C'est Slam ! »

Décision n° 2018- 178 du 19 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à la Maison des Associations, à conclure avec l'association « Graines des savoirs »

Décision n° 2018- 179 du 20 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du stade Georges Racine, à conclure avec l'association « Clichy Vétérans Foot »

Décision n° 2018-180 du 20 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du stade Georges Racine – demi terrain synthétique de football, à conclure avec l'association « FC Paris Clichy »

Décision n° 2018-181 du 20 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du stade Georges Racine – terrain de football, à conclure avec l'association « APSAP Beaujon »

Décision n° 2018- 182 du 20 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à la Maison des associations et aux salles du Marché, à conclure avec l'association « Tempo 92

Décision n° 2018- 183 du 20 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local aux Salles du Marché, à conclure avec l'association « Clichy Danse

Décision n° 2018- 184 du 20 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à la Maison des Associations, à conclure avec l'association « Espaces Yogini »

Décision n° 2018- 185 du 20 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à la Maison des Associations et à l'Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Rigoletto »

Décision n° 2018- 186 du 20 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « TKO »

Décision n° 2018- 187 du 20 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à l'Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Franco Tamoul »

Décision n° 2018-188 du 24 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local de l'espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Dance Everywhere »

Décision n° 2018-189 du 24 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local à la Maison des Associations, à conclure avec l'association «Clichy Madagascar»

Décision n° 2018-190 du 25 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Centre Villeneuve, à conclure avec l'association « Timbao »

Décision n° 2018-191 du 25 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Zomzom et ses amis »

Décision n° 2018-192 du 25 juillet 2018

Convention de mécénat « Ateliers de programmation créative » dans le cadre du fonds de dotation « Clichy Mécénat » la recette en résultant étant fixée à 30 000 €.

Décision n° 2018-193 du 24 juillet 2018

Convention de mécénat « Journée citoyenne de la propreté 2018 » dans le cadre du fonds de dotation « Clichy Mécénat », la recette en résultant étant fixée à 3 000 €.

Décision n° 2018-194 du 25 juillet 2018

Convention de mécénat « Urban Festival du 29 juin au 1^{er} juillet 2018 » dans le cadre du fonds de dotation « Clichy Mécénat », la recette en résultant étant fixée à 15 000 €'.

Décision n° 2018-195 du 31 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Maison des Associations, à conclure avec l'association « Izyschool »

Décision n° 2018-199 du 27 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Maison des Associations, à conclure avec l'association « Institut des Hauts de Seine »

Décision n° 2018-200 du 30 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs (boulodrome et club house), à titre gracieux, à conclure avec l'association « Boules parisienne Clichy 92 ».

Décision n° 2018-201 du 30 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs (stand de tir du gymnase Léo Lagrange) à titre gracieux, à conclure avec l'association « Ti Sportif avec le sourire »

Décision n° 2018-202 du 31 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle d'un local sis 2, rue Jean Walter, à titre gracieux, à conclure avec l'association « Le groupe des Portugais de Clichy »

Décision n° 2018-203 du 31 juillet 2018

Convention de mise disposition annuelle d'un local sis Espace Henry Miller, à titre gracieux, à conclure avec l'association « Korafoll'Art ».

Décision n° 2018-204 du 31 juillet 2018

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs sis Stade Georges Racine et Léo Lagrange, à titre gracieux, à conclure avec l'association « CE L'Oréal »

Décision n° 2018-205 du 28 août 2018

Préemption d'un bail commercial sis 66, rue de Neuilly, au prix de 65 000 € (soixante-cinq mille euros)

Décision n° 2018-206 du 2 août 2018

Convention de mise à disposition d'équipements sportifs sis stade Georges Racine, à titre gracieux, à conclure avec l'association « Majax Football Club »,

Décision n° 2018-207 du 2 août 2018

Avenant n° 1 à la convention, de mise à disposition de locaux conclu avec Monsieur Luc Aprile Mandillon et la SAS Prototyp Agency, par lequel la SAS Prototyp Agency se substitue à Monsieur Luc Aprile Mandillon.

Décision n° 2018-208 du 24 juillet 2018

Convention de mise à disposition d'un local sis Espace Henry Miller, à titre gracieux, à conclure avec l'association « Number One »

Décision n° 2018-209 du 2 août 2018

Convention de mise à disposition annuelle d'équipements sportifs sis aux gymnases Georges Racine et Henri Geffroy, à titre gracieux, à conclure avec l'association « 'CS Clichy Badminton »

Décision n° 2018-210 du 8 août 2018

Convention d'occupation temporaire du domaine public conclu avec la SAS MARAN & Co. relatif à l'installation d'un espace restauration sur la place des Martyrs de l'Occupation Allemande, lors de la l'organisation de l'édition 2018 du Forum des Associations le dimanche 9 septembre 2018, de 10h00 à 18h00, la recette en résultant étant fixée à la somme de 32,38 €

Décision n° 2018-211 du 8 août 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'équipements sportifs (boulodrome et club house) à titre gracieux, à conclure avec l'association « Lou Pitchoun l'Ancien »

Décision n° 2018-212 du 8 août 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'équipement sportifs (salle omnisports du gymnase Léo Lagrange et grande salle du gymnase Henri Geffroy), à titre gracieux, à conclure avec l'association CS Clichy Handball

Décision n° 2018-213 du 21 août 2018

Institution d'une régie de recettes à la Direction des Actions Civiques à compter du 1^{er} septembre 2018.

Décision n° 2018-214 du 21 août 2018

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'équipements sportifs (Dojo du gymnase Georges Racine) à titre gracieux, à conclure avec l'association « Shorinji Kempo »

Décision n° 2018-215 du 28 août 2018

Institution d'une régie de recettes à la piscine Gérard Durant à compter du 1^{er} septembre 2018.

B) Contrats

Marché n° 18-015 : Location et entretien des vêtements de travail pour les agents de la commune de Clichy

Attribué et notifié le 14 mai 2018 à la société MAJ ELIS VAL D'OISE pour un montant de 1 591 872,00 €

Marché n° 18-017 : Prestation relative à l'accompagnement d'une formation préalable au recrutement en contrat de professionnalisation intitulée « POEC-Coffreurs Bancheurs » pour 12 à 15 demandeurs d'emploi

Attribué et notifié le 25 juin 2018 au CENTRE GUSTAVE EIFFEL pour un montant de 50 400,00 €.

Marché n° 18-018 : Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'une opération d'aménagement des locaux de la direction de la sécurité publique locale et du C.S.U de la Commune de Clichy-la-Garenne

Attribué et notifié le 5 juin 2018 à la société A2MO pour un montant de 90 717,00 €

Marché n° 18-019 : Organisation de l'opération « Clichy Plage » - Lot n° 1 : Réalisation d'une zone aqua-ludique AC MULTI ATTRIBUTAIRES

Attribué et notifié le 7 juin 2018 aux sociétés, EUROPEVENT et MC CONCEPT et WEELOC (marchés subséquents) - l'accord cadre est conclu pour une période d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans pour un montant maximum de 52 000 € HT.

Marché n° 18-020 : Organisation de l'opération « Clichy Plage » -Lot n° 2 : Mise à disposition et animation d'une structure d'activités

Attribué et notifié le 7 juin 2018 aux sociétés EUROPEVENT, MC CONCEPT et AIRE2JEUX (Marchés subséquents) - l'accord cadre est conclu pour une période d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans pour un montant maximum de 30 000 € HT.

Marché n° 18-021 : Organisation de l'opération « Clichy Plage » -Lot n° 3 : Location, installation de structures bois type chalets et divers matériels d'exploitation

Attribué et notifié le 7 juin 2018 aux sociétés : CHALET EXPO, CPL et COMPACT (marchés subséquents)- l'accord cadre est conclu pour une période d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans pour un montant maximum de 10 000 € HT.

Marché n° 18-022 : Organisation de l'opération « Clichy Plage » -Lot n° 4 : Fourniture de sable

Attribué et notifié le 7 juin 2018 à la société SANDMASTER (CHEMOFORM) (marchés subséquents) - l'accord cadre est conclu pour une période d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans pour un montant maximum de 23 000 €.

Marché n° 18-023 : Fourniture de produits d'hygiène, d'entretien et de petit matériel d'entretien pour les services de la ville de Clichy-la-Garenne – Lot N° 1 : Produits d'hygiène et d'entretien

Attribué et notifié le 21 juin 2018 à la société ORAPI HYGIENE (marché à bon de commande) - l'accord cadre est conclu pour une période d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans.

Marché n° 18-024 : Fourniture de produits d'hygiène, d'entretien et de petit matériel d'entretien pour les services de la ville de Clichy-la-Garenne – Lot N° 2 : produits ecolabel

Attribué et notifié le 21 juin 2018 à la société RTEK (marché à bon de commande) l'accord cadre est conclu pour une période d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans.

Marché n° 18-025 : Fourniture de produits d'hygiène, d'entretien et de petit matériel d'entretien pour les services de la ville de Clichy-la-Garenne – Lot N° 3 : petit matériel d'entretien

Attribué et notifié le 21 juin 2018 à la société PLG, (marché à bon de commande) l'accord cadre est conclu pour une période d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans.

Marché n° 18-026 – Accord cadre de fourniture d'articles scolaires et matériels pédagogique et de livres scolaires et non scolaires pour la ville de Clichy-la-garenne - Lot n° 1 : Fourniture d'articles scolaires et matériel pédagogiques

Attribué et notifié le 14 juin 2018 à la société PICHON (marché à bon de commande) l'accord cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans pour un montant minimum de 50 000 €

Marché n° 18-027 – Accord cadre de fourniture d'articles scolaires et matériels pédagogique et de livres scolaires et non scolaires pour la ville de Clichy-la-garenne - Lot n° 2 : Fournitures de fichiers et de manuels scolaires et non scolaires

Attribué et notifié le 14 juin 2018 à la société PICHON (marché à bon de commande) l'accord cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans pour un montant minimum de 5 000 €

Marché n° 18-028 : Acquisition et accompagnement au déploiement d'une solution intranet pour la Ville de Clichy la Garenne

Attribué et notifié le 25 juin 2018 à la société E-MAGINEURS (marché à bon de commande avec un montant maximum de 10 000€ HT annuel) l'accord cadre est conclu pour une période d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans

Marché n° 18-029 : Refonte, hébergement et maintenance du site internet de Clichy (92)

Attribué et notifié le 14 juin 2018 à la société BUSINESS ET DECISION INTERACTIVE EOLAS (marché à bon de commande avec un montant maxi 33 000€ HT) L'accord cadre est conclu pour une période d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans

Marché n° 18-030 : Réalisation d'une enquête d'opinion

Attribué et notifié le 28 mai 2018 à la société BVA pour un montant de 17 100,00 €.

Marché n° 18-031 : Acquisition et maintenance d'un système de verbalisation et de relevé de stationnement payant au moyen de la lecture automatique des plaques d'immatriculation

Attribué et notifié le 7 août 2018 à la société AFS2R pour un montant de 97 609,00 €. Ce marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification et peut être reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de 3 ans.

Marché n° 18-032 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'acquisition d'un logiciel de gestion du temps

Attribué et notifié le 13 juillet 2018 à la société DIMOXILO pour un montant de 14 625 €- ce marché est conclu jusqu'à la réalisation intégrale des prestations.

Le Conseil,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DONNE ACTE au Maire des actes ci-dessus énumérés, pris par délégation du Conseil municipal.

